



2, rue des Linarois
86800 LINIERS
Tél : 05 49 56 64 12

contact@liniers.fr

Conseil Municipal du 19 septembre 2024 (Convocation du 12 septembre 2024)

Présent(e)s: Pascal Faideau, Vincent Martin, Julie Jamain, Bénédicte Bourdereau, Jacky Surreau, Philippe Plat, Mélanie Coste, Patrice Demuth, Amélie Lacombe.

Excusés ayants donné pouvoir: Odile Rochard, Lucie Minot, Vincent Pohin, Danielle Lavau, Arnaud Demuth.

Absents: Eddy Picaud

- Les votes porteront sur 14 suffrages

La séance est ouverte à 18h31

1. Désignation du secrétaire de séance: Julie Jamain

2. Approbation du procès verbal du Conseil municipal du 27 juin 2024. Aucune modifications à apporter, le PV est approuvé à l'unanimité

3. Délibérations:

3.1: Rapport de la Présidente de Grand Poitiers pour l'année 2023

Mr Faideau lit à l'ensemble du Conseil Municipal, un résumé du rapport de la Présidente, que Mme Dujardin lui a communiqué au vu de son absence ce soir. Ce rapport est accessible dans son intégralité sur le site de Grand Poitiers. Cette délibération ne nécessite pas de vote, le Conseil Municipal prends acte du rapport de la Présidente de Grand Poitiers.

3.2 : Pacte de gouvernance de Grand Poitiers: nouvelle version 2024

Mr Faideau explique aux membres du Conseil Municipal qu'auparavant certaines décisions étaient prises par le bureau communautaire de Grand Poitiers, sans que l'ensemble des Maires ne soient concertés, d'où la mise en place de ce pacte de gouvernance, qui reprend quatre points principaux:

- La création d'une nouvelle instance: Le Congrès, réunissant le bureau communautaire et la conférence des Maires.
- L'organisation de séminaires pour les élus locaux.
- Le renforcement du principe de proximité, avec des comités ciblés par territoires pour plus de communication et d'autonomie de tous les territoires.
- La mise en place d'un référent Commune par CDR.

Le but de ce pacte étant de donner du sens à la coopération inter-communale.

Approbation par le Conseil Municipal de ce nouveau pacte de gouvernance avec 9 voix Pour, 2 voix Contre et 3 abstentions.

3.3: Présentation du rapport de la chambre régionale des comptes

Mr Faideau, présente aux membres du Conseil Municipal le résumé de ce rapport. Ce rapport est plutôt bon, il montre en effet la baisse des dotations de l'état, qui implique des diffi-

cultés sur le budget communal, mais dans l'ensemble, le budget va de mieux en mieux. Les 4 recommandations apparaissant dans ce rapport sont en cours d'être réglées et respectées pour une mise aux normes totale.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport de la chambre régionale des comptes.

4. Questions diverses:

4.1 : Prévoyance santé

Mr Martin explique à l'assemblée qu'à partir du premier Janvier 2025, les employeurs territoriaux seront dans l'obligation de participer à la prévoyance de leurs agents. La mutuelle qui a été choisie par le centre de gestion est Territoria Mutuelle. L'employeur territorial se devra de payer un minimum de 7€ par mois par agents, mais les partenaires sociaux pouvant considérer que le montant de 07 euros est trop bas ceux-ci pourraient voter contre la proposition du Conseil obligeant celui-ci à délibérer une nouvelle fois.

Le Conseil Municipal devra donc voter lors d'une prochaine séance le montant que l'on souhaite allouer au budget pour la prévoyance des agents. A titre de discussion, les membres du Conseil Municipal présents s'accordent sur la somme de 10€.

4.2 : Salon de la Voyance

Le Salon de la Voyance demande à louer la salle communale du 30 Novembre au 1er Décembre pour son événement. Ils pensent accueillir 24 exposants, plus des tables de massages pour relaxation... la salle paraît trop petite pour accueillir un tel événement, d'autant que l'an dernier cet événement était déjà à l'étroit dans la salle de la Chapelle Moulière qui est plus grande que la notre. Le Conseil Municipal se dit défavorable à la location de la salle pour cet événement.

4.3: Demande de local par une association

L'association PSG fan club Poitiers, cherche un lieu pour se retrouver gratuitement, mais l'association n'est pas domiciliée à Liniers, donc si elle souhaite profiter de la salle des fêtes cela sera au prix fixé pour les personnes extérieures à Liniers.

Fin de la séance 20h15

Julie JAMAIN
Adjointe au Maire

